Louis de Rymon

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1635 Grand vicaire de Chalon-s. Saône

Né à Saint Gengoux-le-National, le 1611
(S.-et-Loire)

Mort à Chalon-sur-Saône , le 7 juillet 1694

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Batterel : T. IV. p. 310.

Cloyseault : Ménologe, p. 227.

" Vies, T. I. p. XXII, XXVII.

Le Père Louis de Rymon.

M. M. 607, 1er catalogue, N 831

Louis de Rimon, du diocèse de Chalon, entré en 1635, prêtre en 1638, mort en 1694

M. M. 608, page 28, N 493 =

Le confrère Louis de Rymon, fils de Mre François de Rymon, conseiller du roi et lieutenant général en l'élection du Masconnois et de damoyselle Magdelaine Boyer, clerc du diocèse de Chalon et natif de St Gengoult, aagé de 24 ans, a esté receu en la Congrégation en la maison de Paris le 11e jour de janvier 1635 et y a prins la soutane et la robbe le 17e jour de janvier 1635.

Listes des assemblées =

1641	Dijon	act
1644	Clermont	
1648	"	supérieur
1651	Bourges	supérieur
1654	"	"
1658	Chalon	"
1661	"	"
1663	"	"
1666	"	
1669	"	
1672	"	supérieur
1675	"	"
1678	"	
1681	"	
1684	"	supérieur
1687	"	
1690	"	
1693	"	

M. M. 676, 3

supérieur de Clermont 16 mai 1648
ira de Clermont à Mâcon juin 1649
ira de Mâcon à Nevers août 1649

Nécrologe Mort à Chalon sur Saône le 3 juillet 1694

Le Père Louis de Rymon.

Cloyseault = Nécrologe p. 227-231 =

Le Père Louis de Rimon était de la petite ville de St Gengoul dans le diocèse de Chalon-sur-Saône et fils de M. François Rimon, lieutenant général en l'élection de Mâcon. Il avait étudié en droit pour être avocat et son père l'avait déjà fait pourvoir de la charge de procureur du roi en l'élection de Mâcon lorsque Dieu lui inspira la pensée de renoncer au monde pour se consacrer tout à son service dans l'Oratoire. Il y fut reçu le 17 janvier 1735 par le P. Charles de Condren pour lors supérieur général, auquel il ressemblait si parfaitement dans les premières années de sa vie pour la taille, le visage et les gestes que souvent on l'a pris pour lui et qu'on le croyait son propre frère.

Il fut fait prêtre en 1638. Il a été supérieur pendant plus de 30 ans dans 4 différentes maisons à Clermont, à Bourges, à Langres, à Chalon sur Saône[1], où il s'est toujours conduit avec tant d'édification que Mgr Jean de Maupou, évêque de cette dernière ville, le choisit pour son grand vicaire en 1669.

Mgr Henry Félix, son successeur, le continua dans la même fonction.

Il s'est occupé de cet emploi pendant 35 ans avec une estime générale de tout le diocèse. Il recevait tous ceux qui s'adressaient à lui avec beaucoup d'honnêteté et de civilité, de quelque condition qu'ils fussent, pauvres ou riches. Il ne refusait rien de ce qui se pouvait accorder en conscience et selon les règles de l'Eglise. S'il ne pouvait accorder ce qu'on lui demandait, son refus n'offensait jamais personne parce qu'il l'accompagnait toujours de tant d'honnêteté qu'il contentait tout le monde. Il était d'une exactitude inconcevable à faire réponse à toutes les lettres qu'il recevait aussi bien qu'à rendre visite à ceux qui le venaient voir ; ce qui n'est pas d'une petite fatigue pour une personne qui est seule chargée d'un diocèse. Il était extrêmement doux dans sa conduite. Mgr l'évêque, qui était d'une humeur plus sévère, lui en faisant un jour quelque reproche, il lui répartit : « Monseigneur, J.C. n'a pas dit : apprenez de moi à être sévère et rigide, mais à être doux et humble de coeur ». Le prélat lui ayant répondu : « J'ai pourtant bien peur qu'au jour du jugement, vous ne soyons punis l'un et l'autre, d'avoir été trop doux et trop faciles. » — « Hélas ! Monseigneur, dit-il, si nous avons à être repris au jugement de Dieu, il vaut beaucoup

(1) Il y est marqué supérieur sur la liste de l'assemblée de 1658.

mieux que ce soit pour trop de douceur que pour trop de sévérité ; car, pour lors, nous pourrons dire : « Seigneur, du moins, traitez nous comme nous avons traité les autres, puisque vous avez promis dans votre évangile que de la même mesure dont nous nous serions servis envers les autres, on s'en servirait envers nous. Ce qui n'empêchait pas qu'il ne fût d'un zèle tout de feu contre les prêtres vicieux et scandaleux.

Il leur parlait avec des termes foudroyants ; il les menaçait ; il les chassait de sa chambre et il les humiliait en toutes manières et bien loin que la caducité de son âge eût diminué ce grand zèle, il paraissait au contraire plus fort que dans les premières années qu'il fut grand vicaire.

Mais, pour les bons prêtres et les bons curés, il leur faisait mille honnêtetés.

Il a eu aussi toute sa vie une tendresse singulière pour les pauvres auxquels il faisait des aumônes extraordinaires, employant la plus grande partie de son revenu à les assister, particulièrement les pauvres honteux. Il avait un amour si grand pour toute la Congrégation de l'Oratoire qu'on ne pouvait lui faire un plaisir plus sensible que de lui en dire des nouvelles honorables et avantageuses. Et lorsque, au contraire, il en apprenait qq. chose tant soit peu de fâcheux, il y était si sensible qu'il en était tout troublé et dans une tristesse extraordinaire ; ce qui parut singulièrement dans le temps de la disgrâce du R.P. général de Ste Marthe, dont il fut si touché qu'il en tomba presque malade.

Il lisait tous les jours deux chapitres de l'A.T. et deux du N.T. et il avait ordinairement qq1 difficultés ou questions à proposer dans les conversations sur ce qu'il avait lu pour servir d'entretien, car il avait retenu cette maxime du P. de Condren, qui était la pratique de nos premiers Pères que toutes les conversations de l'Oratoire ne doivent être que des mystères de N.S. ou des paroles de son Ecriture. Il proposait avec beaucoup de netteté des cas de conscience et il les décidait fort solidement, ne donnant point dans aucun excès, ni de sévérité, ni de relâchement. Il avait beaucoup de sens et l'esprit juste ; ce qu'il a conservé jusqu'à son extrême vieillesse. La maison de Chalon s. Saône lui a de grandes obligations et sa mémoire y sera à jamais en vénération. Il y mourut avec de grands sentiments de piété après avoir reçu tous les sacrements le 2 juillet 1694, étant âgé de 85 ans.

Il y a un

de Rymon : Traicté des pays et Comté de Charollais, 1619.